

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAMBYE ANNEE 2023 / 31

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sont invités à se rassembler à la Mairie, salle de conseil municipal, le **jeudi 7 décembre 2023** à 20h30.

Hambye, le 1^{er} décembre 2023.
Le suppléant au Maire,

Victorien PIGNET.

Affichage du compte-rendu le 8 décembre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le **sept décembre à 20h30**, les membres du conseil municipal de la Commune de HAMBYE, dûment convoqués par Monsieur le suppléant au Maire, se sont réunis à la Mairie, salle de conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Victorien PIGNET, suppléant au Maire, pour une session ordinaire.

Etaient présents : **MMES et MM. Victorien PIGNET. Jacky BRIONNE. Chantal GUILLOTTE. Pascal HUREL. Nathalie JOUANNY. Nadine LADROUE-DENIS. Claudine LECERF. Géraldine LEPETIT. Lydie VERON.**

Absent : Vincent LENGRONNE.

Monsieur Victorien PIGNET indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Lydie VERON, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES-RENDUS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE ET COMPLEMENT A CELUI DE SEPTEMBRE.

Les procès-verbaux des délibérations des mois d'octobre et de novembre sont approuvés et signés. Lors du conseil municipal du 12 octobre, celui du 7 septembre a été rejeté par la majorité des présents (7 votes contre), sous le motif que l'information du départ du territoire de la commune de l'entreprise BLIN-LEMONNIER n'a pas été mentionné sur ce compte-rendu.

OBJET : DEPOSE DE LA LIGNE ELECTRIQUE INUTILE ROUTE DE LA RIVERIE.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré :

- Confirment la demande de dépose d'une ligne basse tension au lieu-dit de la Riverie,
- Attestent avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

DEL23121112 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 8 décembre 2023.

OBJET : REGLEMENTATION DES ENGINS MOTORISES CHEMIN DES AMOUREUX.

Il est expliqué que le chemin est très étroit et s'affaisse avec le passage des quads et des motos. La mise en place d'obstacles à chaque extrémité du chemin devrait le réserver à l'unique passage des piétons.

OBJET : CONTINUTE DES DEMARCHES POUR L'IMMEUBLE VASTEL AVEC LA CCI.

La CCI avait demandé certaines informations pour pouvoir cibler ses recherches d'un nouveau commerce pour la commune. Les informations du nombre de cellules ainsi que les commerces non souhaités ont été apportés à la CCI.

Un exemplaire du petit hambyon va être adressé à la personne en charge du dossier pour promouvoir le bâtiment et les hambyons pourront donner leur avis sur le commerce qu'ils souhaiteraient pour le bourg.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL.

Suite à la souscription d'un emprunt pour l'acquisition de l'immeuble situé au 11 rue Louis d'Estouteville, le suppléant au Maire est autorisé à procéder aux réajustements des crédits suivants sur le budget de la Commune :

Section de Fonctionnement :

D/ 66111	+ 2 287,00 €	D/ 615221	- 8 574,00 €
D/ 023	+ 6 287,00 €		

Section d'Investissement :

D/ 1641	+ 6 287,00 €	R/ 021	+ 6 287,00€
---------	--------------	--------	-------------

DEL23121113 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 8 décembre 2023.

OBJET : INDEMNITES DU SUPPLEANT AU MAIRE.

L'article L2023-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lorsqu'un adjoint ou un membre du conseil supplée le maire dans les conditions prévues par l'article L.2122-17, il peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée pour le maire par l'article L.2123-23. Cette indemnité peut être versée à compter de la date à laquelle la suppléance est effective.

Le Conseil Municipal prend connaissance du montant des indemnités de fonction qui étaient versées à Michel VOISIN jusqu'à sa démission le 9 novembre 2023, soit 1.756,94€ brut au 31 octobre 2023.

Il est rappelé que les indemnités sont calculées en fonction d'un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, soit au 1^{er} janvier 2019, l'indice brut 1027 (indice majoré 830).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'accorder à Monsieur PIGNET le même pourcentage que celui perçu par son prédécesseur afin d'assurer la continuité des services jusqu'aux élections municipales, soit :

- **43 %** de l'indice terminal de la fonction publique, soit la somme à ce jour de 1 756,94 € brut,
- Et précise que ces indemnités seront versées à compter du 21 novembre 2023.

DEL23121114 – PREFECTURE DE LA MANCHE. Reçu le 8 décembre 2023.

QUESTIONS DIVERSES.

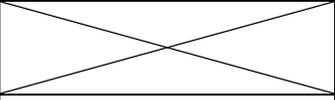
- **Incivilités dans le bourg :**
Suite à plusieurs incivilités dans les toilettes du parking de la Mairie, ceux-ci sont fermés temporairement.
Il est également constaté un nombre important d'ordures non ramassées car le tri n'est pas effectué.
- **Remplacement Joël GUICHARD :**
Le recrutement d'un agent des services techniques pour compléter l'équipe, suite au départ de Joël GUICHARD, aura bientôt lieu.

INFORMATIONS GENERALES.

- Retable de l'église : la DRAC ne peut pas financer le projet de restauration sur 2023, mais l'inscrit au budget 2024.
- Projet d'exposition de land'art avec l'artiste Victoria BAUCOURT.
- Le grilleur habituellement présent au marché du vendredi soir sera présent le samedi matin sur le parking de la Mairie jusqu'au printemps. Il y a également un grilleur le mardi matin sur le marché.
- L'arbre de Noël de la MARPA aura lieu le vendredi 15 décembre après-midi.
- Le marché de Noël de la commune, le 15 décembre à partir de 16h30, compte une quinzaine d'exposants.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 11 janvier 2024 à 20h.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAMBYE ANNEE 2023 / 33

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Victorien PIGNET		Nathalie JOUANNY	
Jacky BRIONNE		Nadine LADROUE-DENIS	
Claudine LECERF		Vincent LENGRONNE	
Chantal GUILLOTTE		Géraldine LEPETIT	
Pascal HUREL		Lydie VERON	